

La rectrice de la région académique Grand Est,

Rectrice de l'académie de Nancy-Metz,

Chancelière des universités,

Vu le décret du n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

Vu la circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 parue au BO n° 30 du 23 juillet 2015

ARRETE :

La liste des personnels du second degré et d'éducation admis à l'examen au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique, session 2018 comme suit :

NOM D'USAGE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM
ADAM		GAUTIER
ARNOULD-DROUILLY	ARNOULD	SYLVAIN
BORSEBERGER-THERMES	THERMES	LAURIE
BOURDENET		CORINNE
BUTHMANN		VIRGINIE
DAMILO	CLARENN	ISABELLE
DURAIN		CELINE
GALLAND		KARINE
GOMEZ		PATRICE
GUERARD	AUER	SEVERINE
GUIRTEN		NICOLAS
LEGRAND		JEROME
LELIEVRE		SAMUEL
LUCOTTE	MATHIEU	KARINE
MARTIN		CYRIL
MARTIN		ELODIE
MARTIN-WAGNER	MARTIN	CELINE
OUDET	BOURGOGNE	CELINE
PETITCLAIR		LUDOVIC
PLUMECOCQ		GILLES
SAVERNA		ADELIN
SPUHLER		AUDREY
TALFOURNIER	VICHARD	BENEDICTE
VAGEON		MAUD
ZEGHMOULI		EMMANUEL

Nancy, le 23 mai 2018



Florence ROBINE